

Tout a un prix, même la Nature

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 912

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tout a un prix, même la Nature

(jd) Parce que la comptabilité nationale en tous pays est fondée sur les transactions financières, elle compte pour rien la Nature à laquelle nous ne devons rien en fait de paiements financiers, mais à laquelle nous devons tout en fait de moyens financiers. Cette constatation de Bertrand de Jouvenel situe bien les limites des indicateurs économiques classiques lorsqu'il s'agit de saisir l'évolution du bien-être individuel et social. Elle rejoint le souci du Conseil fédéral de disposer de critères adéquats pour promouvoir une croissance de type qualitatif (DP 911).

La croissance économique, nous en avons maintenant pris conscience, s'est faite essentiellement par ponction des ressources naturelles non renouvelables et a conduit à la dégradation plus ou moins irréversible de l'environnement naturel. Jusqu'à aujourd'hui notre calcul de la valeur ajoutée a superbement ignoré le prix des biens naturels considérés comme inépuisables (l'eau, l'air, l'espace) ou leur a attribué une valeur marchande qui n'a pas de commune mesure avec leur valeur de patrimoine écologique ou social. Ainsi un territoire urbanisé prend une valeur économique considérable alors même que sa valeur comme bien naturel décroît ou disparaît.

D'où l'idée d'établir les comptes du patrimoine naturel. En France, la démarche a débuté en 1978. Dans une première phase, une commission interministérielle a procédé à l'inventaire des sources disponibles et des organismes intervenant sur le patrimoine naturel, et a mis au point un cadre comptable. A partir de 1983, les premiers comptes ont été élaborés pour la faune sauvage, la forêt et les eaux.

Les comptes du patrimoine naturel contribuent d'abord à améliorer la connaissance de l'environnement et de son évolution. Ils permettent de synthétiser et de relier les données souvent épar-
sées.

Les comptes du patrimoine naturel

Les comptes du patrimoine naturel sont un système de représentation des informations quantifiables relatives à l'environnement et aux ressources naturelles. Ils se subdivisent en trois sous-systèmes qui correspondent à trois logiques d'observation.

Les comptes d'éléments analysent les facteurs de croissance et de décroissance des différents éléments (eaux marines, atmosphère, sous-sol, eaux continentales, sol, flore et faune). Chaque compte en unités physiques permet de calculer un résultat (solde), de la même façon qu'une entreprise calcule son bénéfice en soustrayant de ses recettes le montant de ses dépenses.

Les comptes d'agents mesurent l'utili-

sation de la nature par l'homme à des fins économiques ou récréatives. Ils peuvent être établis en unités physiques — ils traduisent alors la pression sur le milieu naturel et l'utilisation de l'élément — ou en monnaie — ils reflètent la valeur économique du patrimoine ou les coûts de sa gestion.

Les comptes d'écozones décrivent à la fois l'occupation biophysique du sol et le fonctionnement des différents écosystèmes (territoires artificialisés, agricoles, naturels, eaux intérieures, milieu marin).

Ces trois logiques d'observation sont complémentaires et les trois types de comptes qui en découlent sont interconnectés.

En offrant un cadre méthodologique commun, ils facilitent la récolte standardisée des données et la mise en évidence des rapports entre des domaines souvent étudiés de manière isolée par des spécialistes.

Mesurer les conséquences de l'activité humaine

Les comptes du patrimoine culturel constituent également un outil pour les autorités; ils permettent d'apprécier les grandes évolutions, d'évaluer les effets de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, de mesurer les conséquences de l'activité économique sur les ressources naturelles et de détecter les disparités régionales. Si dans le processus de décision politique, les considérations économiques jouent un rôle capital, c'est parce qu'elles sont axées essentiellement sur le court terme et qu'elles peuvent prendre appui sur des données chiffrées largement admises (équilibre budgétaire, comptes des entreprises, indice des prix, emploi, balance commerciale, produit intérieur brut). La comptabilité patrimoniale permet aux décideurs de prendre en compte le long terme sur la base de données maniables, de replacer des phénomènes conjoncturels dans un contexte et une durée.

D'autres expériences

Plusieurs tentatives du même genre sont menées dans d'autres pays. La Norvège établit depuis une dizaine d'années des comptes de ressources naturelles articulés avec la comptabilité nationale. Le Canada a mis au point un système statistique «agressions-réactions» qui présente des indicateurs de fonctionnement des écosystèmes. L'Espagne a entrepris d'établir dès 1986 de la comptabilité des ressources minières, de la pêche, de la faune et de la flore et des sols. ■

● Pour un aperçu détaillé de cette nouvelle approche comptable, on peut consulter *Les comptes du patrimoine naturel*, publié en 1987 par l'Institut national de la statistique et des études économiques.